

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 16 Janvier 2024

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERB, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLLAND

Date de convocation :
09/01/2024

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER

Annie LLOPIS donne pouvoir à Olivier TISSERAND

André REVOL donne pouvoir à Annick ARNOLD

Date d'affichage :
18/01/2024

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Robert AIMONETTI,

Secrétaire de séance :

Madame Delphine ROBY-PASCAL

20240116 – 05 TRAVAUX – REALISATION D'UN PARKING PROVISOIRE EVOLUTIF

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Monsieur GUSTA rappelle que les travaux du Vieux Pressoir ont débuté le 15 Janvier 2024 et nécessite la fermeture du parking du Vieux Pressoir. Le stationnement va être compliqué pendant les horaires d'entrées et sorties de l'école.

Un parking provisoire évolutif va être réalisé sur la partie enherbée en face de la mairie, sur l'avant du terrain de foot. Les travaux ainsi réalisés serviront de base pour l'aménagement complet d'un parking définitif.

Lors de la commission travaux du 11 janvier 2024, deux devis ont été étudiés :

- Société FASSION TP pour un montant de 30 500€ HT
- Société ANGELONI TP pour un montant de 40 675€ HT

Il est proposé de retenir la société FASSION TP pour un montant de 30 500 € HT pour la réalisation d'un parking en concassé.

Il sera complété par la suite par un revêtement bi-couche pour une estimation de 5800€ HT.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **DE RETENIR** la société FASSION TP pour un montant de 30 500 € HT pour la réalisation d'un parking en concassé et le revêtement bi-couche.
- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la société FASSION TP pour un montant de 30 500 € HT pour la réalisation d'un parking en concassé et le revêtement bi-couche
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2024.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Delphine ROBY-PASCAL



Le Maire,
Olivier TISSERAND

